

Annexe RGPD « traitement des données associatives » Protection des données personnelles (RGPD)

Pour chacune des demandes formulées par votre association, le service sport – jeunesse – vie associative recueille des informations via un formulaire spécifique à l'objet de votre demande.

Demande de créneau, dossier de subvention, organisation d'une manifestation, créneau ponctuel, matériel, minibus, annuaire des associations... etc. Les informations recueillies via ces formulaires sont enregistrées dans un fichier informatisé par **La Mairie de Bourg-lès-Valence** dans le cadre de la gestion du service ainsi que dans le logiciel dédié à la vie associative. (GMA).

Finalités du traitement

Ces données sont collectées pour :

- Instruire toutes les demandes relatives à la vie courante des associations ;
- Constituer une base de données des associations de la commune ;
- Gérer les relations entre les services municipaux et les associations ;
- Communiquer avec les responsables associatifs sur la vie associative locale.
- Diffuser des informations en ligne (annuaire des associations)

Base légale

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public, conformément à l'article 6.1.e du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Données collectées

Les données suivantes peuvent être recueillies :

- Informations générales sur l'association (nom, objet, adresse, SIRET, statuts) ;
- Coordonnées des responsables (nom, prénom, fonction, téléphone, e-mail) ;
- Besoins logistiques (type de salle, matériel, dates et horaires, etc.) ;
- Pièces justificatives éventuelles (attestation d'assurance, PV d'AG, statuts, etc.).

Durée de conservation

Les données sont conservées pendant une durée de **5 ans** à compter du dernier contact actif avec l'association, sauf obligation légale différente.

Destinataires des données

Les données sont exclusivement destinées aux services municipaux habilités. Elles ne sont ni vendues, ni transmises à des tiers sans votre consentement, sauf obligation légale.

Vos droits

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, vous pouvez :

- Accéder à vos données ;
- Demander leur rectification, leur effacement ou la limitation du traitement ;
- Vous opposer au traitement pour des motifs légitimes.

Pour exercer vos droits ou poser toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service sport – jeunesse – vie associative de la Mairie de Bourg-lès-Valence.

En cas de désaccord persistant, vous pouvez saisir la CNIL : www.cnil.fr

Consentement, documents concernés et signatures :

Liste des documents : *Demande de créneau occasionnel / Organisation d'un événement / Annuaire des Associations / Demande de matériel / Formulaire ODP / Formulaire Boisson / Dossier de subvention / Renseignement Associatif / Fiche AG et tout autre document relatif à la vie associative.*

☐ **En signant nos formulaires**, vous reconnaissez avoir pris connaissance des informations ci-dessus sur le traitement des données personnelles récoltées dans l'ensemble des documents de la vie associative.

Association :

Nom et Prénom :

Fonction :

Date :

Tampon et Signature :